

CONTRÔLE, RÉGLEMENTATION ET SÉCURISATION JURIDIQUE

2017

L'ESSENTIEL



Emmanuel Dellacherie,
Directeur de la réglementation,
du recouvrement et du contrôle

BILAN

Le contrôle constitue l'action majeure de sécurisation et de couverture du risque d'irrégularités déclaratives, fortuites ou intentionnelles. Il s'agit de garantir le financement de la Sécurité sociale par l'engagement, auprès des employeurs et des travailleurs indépendants, d'actions de vérification a posteriori dont les modalités opérationnelles diffèrent en fonction des risques identifiés.

Dans tous les cas, le contrôle vise deux objectifs : lutter contre l'absence de déclaration, s'assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations. Pour mémoire, la branche a encaissé 498.7 Mds € en 2017 dont 353.5 Md€ ont été acquittés directement auprès des Urssaf et des Cgss.

En outre, dans une économie où les diverses cotisations et contributions constituent une composante importante des coûts de production des entreprises, l'activité de contrôle contribue à garantir l'égalité de traitement entre les cotisants et les conditions d'une réelle concurrence.

Enfin, elle permet de préserver les salariés et les employeurs dans la plénitude de leurs droits.

La politique de contrôle s'inscrit dans le cadre d'un exercice délicat alternant des postures de sécurisation/prévention et de répression/sanction, selon que l'action a vocation à corriger une simple erreur ou irrégularité, ou à intervenir dans des situations de fraude présumée.

Dans tous les cas, toute procédure de contrôle reste attachée

au respect du droit des cotisants dans le cadre d'une procédure contradictoire prévue par la réglementation.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

214.000 contrôles et enquêtes ont été effectués en 2017. Près de 137.000 constituent des actions de contrôle au sens strict, quand 77.000 ont vocation à accompagner le cotisant dans l'accomplissement de ses obligations déclaratives. Ces actions sont de natures diverses : audit des pratiques du cotisant, prévention des fraudes, mise à jour des situations administratives... C'est ainsi qu'en 2017, 11% des entreprises ont fait l'objet d'une action de contrôle ou de prévention.

Au cours des quatre dernières années, tous types d'actions de contrôle confondus, plus de 50% des cotisations déclarées ont été vérifiées.

Le montant des redressements est relativement stable (-1,77%) tandis que le montant des restitutions diminue de 5,90%.

Le montant des régularisations (redressements au profit de l'Urssaf et restitutions au profit de l'entreprise) correspond à 1,448 milliard d'euros.

Globalement, une action de contrôle sur deux génère la détection d'une irrégularité. Toutefois, le taux d'anomalies identifiées lors des contrôles varie en fonction de la nature des actions.

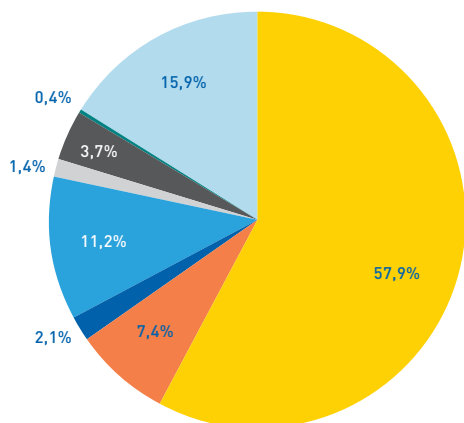
LES PRINCIPAUX MOTIFS DE REGULARISATION

Le principal thème de régularisation en 2017 est celui des « rémunérations non soumises à cotisations ». Il représente près de 59% des erreurs d'application de la législation. Le montant régularisé est de près de 826 millions.

Les mesures en faveur de l'emploi demeurent une cause d'anomalie importante. Leur part dans le total des régularisations, à 16%, est en léger recul. Ce motif a généré 231 millions d'euros de régularisations en 2017. Les régularisations opérées en 2016 étaient de 265 millions d'euros.

Les « cotisations, contributions et versements annexes » représentent également des sources importantes d'erreur d'application de la législation avec 11,2% du total des régularisations.

Les frais professionnels demeurent également une cause d'anomalies dans la mesure où ils représentent 7,4 % du total des régularisations réalisées.



- Rémunérations non soumises à cotisations
- Frais professionnels ou déductions non justifiées
- Cas particuliers de calcul de cotisations
- Cotisations, contributions, pénalités ou versements annexes
- Contrôles spécifiques
- Assiette des cotisations erronée
- Taux des cotisations erroné
- Mesures dérogatoires en faveur de l'emploi

LA RÉGLEMENTATION, SÉCURISATION JURIDIQUE (RSJ)

La sécurisation juridique est une activité incontournable des organismes du recouvrement. Les équipes en charge de la RSJ veillent :

- à la mise en œuvre homogène de la réglementation du recouvrement au sein de son réseau et sa lisibilité,
- au renforcement de l'appropriation de la réglementation par les cotisants,
- à déployer une politique de gestion des litiges amiables (CRA) et juridictionnels (TASS...) appuyée sur des procédures harmonisées et sécurisées.

PERSPECTIVES 2018

METTRE EN ŒUVRE LES REFORMES D'AMPLEUR

Projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice

Deux chantiers qui ont un impact fort pour le réseau du recouvrement :

- La transformation numérique.
- L'évolution de la carte judiciaire.

La loi pour un État au service d'une société de confiance qui introduit le « droit à l'erreur ».

La mise en œuvre du projet de Bulletin officiel de la Sécurité sociale

Un projet copiloté par l'Acos et la Direction de la Sécurité sociale. La livraison d'un site institutionnel réalisé par la branche du recouvrement et alimenté par l'Acos, les Urssaf et la Direction de la sécurité sociale est prévue pour 2019.

Ce projet vise à garantir aux cotisants un accès facilité aux règles qui lui sont applicables.



FOCUS



FAITS MARQUANTS

UN CONTEXTE DE FIN DE PÉRIODE CONVENTIONNELLE

La Cog 2014-2017 a donné une forte impulsion à la politique de sécurisation juridique en articulation avec les autres métiers tels que les politiques de contrôle et de lutte contre la fraude. En 2017, la branche a poursuivi le développement de ses actions tenant en l'amélioration du pilotage des litiges et une meilleure appropriation de la norme applicable.

ZOOM SUR LA LOI DE MODERNISATION DE LA JUSTICE XXI SIÈCLE

Afin de mettre en œuvre la réforme des juridictions sociales, les tribunaux des affaires de la Sécurité sociale ont adopté en 2017 des plans consistant à augmenter le nombre de dates d'audiences dans le mois et à accélérer la cadence des audiences (plus d'affaires enrôlées pour chaque date).

Dans ce cadre, les organismes se sont fortement mobilisés pour traiter chaque dossier avec l'attention méritée, dans des délais très contraints.

RESCRIT SOCIAL

Le nombre de demandes de rescrit social est en constante augmentation depuis l'année 2012.

Avec 590 demandes en 2016 et 844 demandes en 2017, le taux d'évolution (2016/2017) est de 43%. Cette évolution significative trouve son explication dans la nouvelle disposition de requalification des questions juridiques complexes posées par le cotisant en rescrit, prévue au niveau du décret n°2016-1435 du 25 octobre 2016.

Les avantages en nature, le financement de la retraite et la prévoyance et la déduction forfaitaire spécifique figurent parmi les principales thématiques soulevées en 2017 par les cotisants.



CHIFFRES CLÉS

EXPERTISE JURIDIQUE

En 2017, les services de l'Acoss ont analysé l'ensemble des projets de textes ayant un impact direct ou indirect sur le traitement ou l'organisation du recouvrement des cotisations et contributions.

- La loi de financement de la Sécurité sociale 2017 : dont 34 articles impactaient directement le réseau du recouvrement,
- 3 projets de loi
- 3 projets d'ordonnance,
- 22 projets de décret,
- 13 projets d'arrêté.

UN PILOTAGE DU CONTENTIEUX

La branche recouvrement gère environ 79 000 dossiers contentieux (amiables et judiciaires) pour un enjeu cumulé de l'ordre de 4,4 milliards.

Ces chiffres témoignent d'une activité intense dans le domaine du contentieux : plus de 58 000 recours TASS, 6 100 recours devant les Cours d'Appel et 580 dossiers pendants devant la Cour de Cassation.

LA COUR DE CASSATION

La Cour de cassation a rendu en 2017 : 165 arrêts dans lesquels la branche recouvrement est partie prenante, en progression de 48% par rapport à 2016.

Sur ces 165 arrêts, 46 arrêts sont à l'initiative des organismes du recouvrement (Urssaf ou CGSS), soit 28% des arrêts.

95 arrêts sont favorables à la branche, soit 58% et 20 arrêts ont un résultat partiel.

50 arrêts sont défavorables à la branche, soit 30% des arrêts rendus.

Les principales thématiques portent sur la forme des procédures amiables et contentieuses, les mesures dérogatoires en faveur de l'emploi, les avantages en nature et frais professionnels.

CHIFFRES CLÉS

CONTRÔLE, RÉGLEMENTATION ET SÉCURISATION JURIDIQUE

157

MILLIONS D'EUROS

restitués aux entreprises contrôlées.

1,448

MILLIARDS D'EUROS RÉGULARISÉS

214 000

CONTRÔLES ET ENQUÊTES

ont été effectués en 2017.

79 000

DOSSIERS CONTENTIEUX

(amiables et judiciaires) pour un enjeu cumulé de l'ordre de 4,4 milliards.

11%

DES ENTREPRISES

ont fait l'objet d'une action de contrôle ou de prévention.

43%

TAUX D'ÉVOLUTION DES DEMANDES DE RESCIT SOCIAL

Avec 590 demandes en 2016 et 844 demandes en 2017.

18 000

RÉPONSES

à des questions juridiques adressées par des cotisants en 2017.

231

MILLIONS D'EUROS

de régularisations, soit un léger recul de 6 %.



Sécurité sociale
La Vie en Plus